Global Gateway

Financé par l'Union européenne

ATCMA

Programme pour la Compétitivité Commerciale et l'Accès aux Marchés

Composante Afrique Centrale (ATCMA - CEEAC)

Appel à Candidature pour la sélection d'initiatives de clusters pilotes

Cahier des charges

Le présent appel à candidatures a pour objet d'identifier et de sélectionner, au sein des États membres de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) des initiatives de cluster opérant dans les chaînes de valeur prioritaires du programme ATCMA (bois, cacao et manioc) qui bénéficieront d'un accompagnement technique de l'ONUDI pendant la durée du projet. Cet accompagnement aura pour objet le renforcement et la structuration des initiatives de cluster choisies.

Les dossiers de candidature doivent être soumis en format PDF avant le 30 novembre à 23h59 (GMT+1) à l'adresse suivante :

M. Francesco De Bellis
f.debellis@unido.org

Toutes les modalités de la candidature sont décrites ci-après.

Sommaire

1. Le projet ATCMA 3
2. Objet de l'appel à candidatures 3
3. Contexte 4
4. Le dossier de candidature 4
 4.1. Note de synthèse 4
 4.2. Partie descriptive 4
 4.3. Partie administrative 6
5. Critères de recevabilité 7
6. Critères de sélection 7
7. L'accompagnement de l'ONUDI 8
8. Calendrier 9
 8.1. Date limite de réception des candidatures 9
 8.2. Annonce des candidatures retenues 9
 8.3. Début du processus d'accompagnement 9
 8.4. Fin de l'accompagnement 9
9. Questions 9
 Contact 9

1. Le projet ATCMA

Le **Programme pour la Compétitivité Commerciale et l'Accès aux Marchés en Afrique (ATCMA)** est une initiative financée par l'Union européenne et mise en œuvre par l'ONUDI et le Centre du Commerce International (ITC). Son objectif est de renforcer le commerce durable intra-africain et les échanges entre l'Afrique centrale et l'Union européenne en améliorant l'accès aux marchés, la compétitivité des PME et la création de valeur au sein de chaînes de valeur prioritaires.

Dans la région **CEEAC**, le programme est mis en œuvre sur la période **2025-2029** avec un budget de **26 millions d'euros**. Il vise notamment à améliorer l'accès aux marchés, à renforcer la compétitivité des entreprises et à soutenir le développement économique régional à travers des interventions aux niveaux politique, institutionnel et entrepreneurial.

La **composante cluster du projet ATCMA**, portée par l'ONUDI s'inscrit dans le **résultat 2.1** relatif au **renforcement de la valeur ajoutée et de la diversification**. L'approche cluster vise à favoriser la coopération entre entreprises, institutions d'appui, centres de recherche, acteurs publics et privés. Elle constitue un levier important pour accroître la compétitivité des PME, stimuler l'innovation, renforcer les chaînes de valeur et encourager le développement de projets collaboratifs.

L'intervention couvre les onze États membres de la **CEEAC** : l'Angola, le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo, la République démocratique du Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon, le Rwanda et Sao Tomé-et-Principe.
À l'issue d'un processus de priorisation conduit avec les parties prenantes régionales dans le cadre du programme ATCMA, trois chaînes de valeur ont été retenues comme prioritaires :

- **Le bois**
- **Le cacao**
- **Le manioc**

Ces secteurs présentent un fort potentiel en matière de transformation industrielle, de création de valeur ajoutée, et d'intégration économique régionale, tout en présentant des opportunités commerciales avec le marché européen

2. Objet de l'appel à candidatures

Sélection des initiatives de cluster opérant dans les chaînes de valeur prioritaires du programme ATCMA, **bois, cacao et manioc**, qui bénéficieront d'un accompagnement technique de l'ONUDI dans la structuration et le développement de leurs activités.
Dans le contexte de l'ONUDI, les clusters sont définis comme des "concentrations géographiques d'entreprises interconnectées et d'institutions associées qui font face à des défis et des opportunités communs."

Les réponses à l'appel à candidature devront correspondre à cette définition.

3. Contexte

Afin de préparer la mise en œuvre de cette composante, l'ONUDI a engagé une première phase de sensibilisation et de mobilisation des parties prenantes publiques et privées autour de l'approche cluster. Dans ce cadre, une session de sensibilisation a été organisée le 28 juillet 2026 auprès de décideurs institutionnels et de représentants du secteur privé. Cette activité a permis de présenter les principes fondamentaux du développement des clusters, leurs bénéfices pour la compétitivité des entreprises et des territoires, ainsi que la méthodologie de développement des clusters de l'ONUDI.

À la suite de cette session, et compte tenu de l'intérêt manifesté par les participants, un cycle de trois formations en ligne a été organisé afin de renforcer les capacités des acteurs intéressés par le développement de clusters. Ces formations, ont porté sur les thématiques suivantes :

- 10 septembre 2026 : *Identification et critères de sélection des clusters*
- 17 septembre 2026 : *Structuration et gouvernance d'un cluster*
- 29 septembre 2026 : *Animation et gestion quotidienne d'un cluster*

Ces activités ont permis de consolider la compréhension de l'approche cluster au sein de l'écosystème régional et de préparer les parties prenantes au processus d'identification et de sélection des initiatives de clusters qui bénéficieront d'un accompagnement technique de l'ONUDI.

4. Le dossier de candidature

Le dossier de candidature devra être rédigé dans l'une des langues officielles de la CEEAC (**français, anglais, espagnol ou portugais**) et diffusé **au format .PDF** par voie électronique.
Le dossier de candidature est composé de **trois parties** :

4.1. Note de synthèse

La note de synthèse présentera la genèse de l'initiative de cluster. Elle décrira les raisons pour lesquelles les participants se sont réunis et présentera leur analyse de la situation de leur secteur d'activité et de ses enjeux. Elle pourra contenir toutes les informations que les candidats souhaiteront apporter.
Elle sera limitée à cinq pages.

4.2. Partie descriptive

Dans la partie descriptive les candidats présenteront au mieux les données territoriales et économique indispensables à la bonne compréhension du projet. En particulier ils devront fournir les éléments descriptifs suivants.

4.2.1. Le territoire couvert par l'initiative de cluster en précisant les zones géographiques concernées (pays, région/district, ville, étendue, etc.)

4.2.2. Le périmètre thématique du cluster en précisant les produits, services ou segments de marché concernés, ainsi que les principales activités économiques couvertes par l'initiative de cluster. Merci de préciser aussi si le territoire identifié est fourni en services de base (électricité constante, routes, logistique etc.)

4.2.3. La liste des participants à l'initiative de cluster, en précisant pour chacun :

I. Le nom de l'organisation ;
II. Son type (entreprise, organisation professionnelle, institution d'appui, centre de recherche, établissement de formation, institution publique, institution financière, autre) ;
III. Son secteur d'activité ;
IV. Son positionnement dans la chaîne de valeur ;
V. Pour les entreprises, leur catégorie/taille (micro, petite, moyenne ou grande entreprise).

Possibilité de détailler si le cluster a un potentiel d'expansion possible et chiffrer les éventuelles autres entreprises qui pourraient en faire partie et sur quel horizon temporaire.

4.2.4. Identification des enjeux collectifs sur lesquels les participants souhaitent travailler. À titre indicatif, les exemples ci-dessous sont proposés afin d'aider à cadrer les réponses. Cette liste n'est toutefois pas exhaustive et d'autres enjeux pertinents peuvent être mentionnés. Plusieurs choix peuvent être sélectionnés :

☐ Faible productivité ou compétitivité des entreprises de la chaîne de valeur
☐ Manque de compétences des acteurs
☐ Difficultés à respecter les normes de qualité, de certification ou de traçabilité
☐ Accès limité aux marchés nationaux
☐ Accès limité aux marchés régionaux ou internationaux
☐ Faible niveau de transformation et de création de valeur ajoutée
☐ Difficultés d'approvisionnement en matières premières ou intrants de qualité
☐ Insuffisance des infrastructures de production, de stockage ou de transport
☐ Difficultés d'accès au financement et à l'investissement
☐ Faible capacité d'innovation et de développement de nouveaux produits
☐ Manque de coopération entre les acteurs de la chaîne de valeur cluster
☐ Difficultés liées à la digitalisation des activités
☐ Contraintes réglementaires ou institutionnelles affectant le développement de la chaîne de valeur
☐ Faible participation des femmes et/ou des jeunes aux opportunités économiques de la chaîne de valeur
☐ Enjeux environnementaux, climatiques ou de durabilité
☐ Autre (à préciser)

4.2.5. Présentation des principales actions et projets collectifs envisagés pour répondre à chacun des enjeux identifiés.

4.2.6. Description des expériences de coopération déjà mises en œuvre entre les participants, en précisant :

I. La période de réalisation
II. Les acteurs impliqués et leur nombre
III. La nature de la coopération (production, transformation, innovation, commercialisation, exportation, etc.)
IV. Les objectifs poursuivis
V. Les principaux résultats obtenus

4.2.7. Description, le cas échéant, des partenariats avec des institutions publiques, administrations décentralisées, centres de recherche, établissements de formation, organisations professionnelles, ou d'autres structures d'accompagnement contribuant au développement et à la pérennité du cluster.

4.2.8. Tout élément susceptible d'accréditer l'importance du cluster pour le territoire et l'intérêt des acteurs de se regrouper. À titre indicatif, les candidats peuvent notamment présenter :

I. L'existence d'un facilitateur ou d'une structure de coordination
II. L'existence d'un comité de pilotage, d'un groupe de travail ou d'une autre instance de gouvernance
III. Des accords ou mécanismes formels de coopération entre les participants
IV. Des projets collectifs déjà mis en œuvre ou en préparation
V. Des données économiques illustrant l'importance du secteur pour le territoire (emploi, production, exportations, nombre d'entreprises, etc.)
VI. Des actions de promotion ou de représentation collective
VII. Des lettres de soutien ou manifestations d'intérêt d'acteurs publics ou privés
VIII. L'existence d'une stratégie, d'un plan d'action ou d'une vision commune
IX. Toute autre information pertinente permettant d'apprécier le niveau de structuration et le potentiel de développement de l'initiative

4.3. Partie administrative

La partie administrative doit permettre d'évaluer la réalité de l'engagement des participants dans l'initiative de cluster. Elle comprendra les pièces suivantes :

4.3.1. Formulaire de candidature **complétée et signée** par le représentant des structures participantes à l'initiative de cluster (modèle joint).

4.3.2. Mandats des participants désignant le représentant de l'initiative de cluster et l'habilitant à déposer le dossier en leur nom (modèle joint).

4.3.3. Lettres d'engagement des participants signées confirmant leur participation aux activités de l'initiative de cluster (modèle joint).

4.3.4. Lettres de soutien d'institutions du territoire (facultatif).

5. Critères de recevabilité

Seront considérées comme recevables les dossiers :

- Transmis avant la date limite fixée dans le présent appel à candidatures à minuit ;
- Comportant l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus ;
- Pour lesquelles un mandataire a été formellement désigné par les participants ;
- Déposés par le mandataire de l'initiative de cluster désigné.

La participation d'acteurs économiques du secteur informel est autorisée, sous réserve qu'ils puissent démontrer l'existence effective et la régularité de leurs activités.

6. Critères de sélection

Les critères de sélection des initiatives de cluster sont les suivants :

Critère	Description	Pondération
Nombre et variété des participants à l'initiative de cluster	Nombre de participants, représentativité des différents acteurs de la chaîne de valeur et diversité des profils (entreprises, institutions d'appui, centres de recherche, organismes de formation, acteurs publics, etc.).	**25 %**
Qualité et complétude de la note de synthèse	Clarté de la présentation, cohérence de la démarche proposée et qualité des informations fournies.	**20 %**
Compréhension des enjeux collectifs et qualité des réponses proposées	Pertinence des défis communs identifiés par les participants et faisabilité des actions collectives et projets proposés pour répondre aux enjeux identifiés.	**20 %**

Préexistence de coopération	Existence de collaborations antérieures entre les acteurs, résultats obtenus et niveau de confiance déjà établi entre les participants.	**15 %**
Capacité du mandataire	Expérience, crédibilité, capacité de coordination et aptitude à mobiliser les participants autour d'une initiative de cluster.	**15 %**
Soutiens institutionnels et privés	Niveau d'intérêt et d'engagement manifesté par les institutions publiques, organisations professionnelles, agences de développement, organisations d'appui aux entreprises (BSO), partenaires techniques ou financiers et autres acteurs pertinents.	**5 %**
Total		**100 %**

7. L'accompagnement de l'ONUDI

Les initiatives de cluster sélectionnées bénéficieront d'un accompagnement technique mis en œuvre par l'ONUDI dans le cadre du programme ATCMA.
Cet accompagnement visera à renforcer la structuration, la gouvernance et les capacités opérationnelles des initiatives sélectionnées afin de favoriser leur développement durable et leur contribution à la compétitivité des chaînes de valeur prioritaires.

À titre indicatif, cet accompagnement pourra comprendre :

- Un diagnostic approfondi de l'initiative de cluster et de son écosystème ;
- L'identification et la priorisation des enjeux collectifs ;
- Un appui à la définition d'une vision commune et d'une stratégie de développement ;
- Un accompagnement à la mise en place ou au renforcement des mécanismes de gouvernance ;
- Le renforcement des capacités des participants à travers des formations, ateliers et activités de coaching ;
- L'appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de plans d'action et de projets collaboratifs ;
- L'identification d'opportunités de partenariat, de coopération et de mobilisation de ressources

Les modalités précises de l'accompagnement seront définies par l'ONUDI en fonction des besoins des initiatives sélectionnées et des ressources disponibles dans le cadre du programme.

La sélection d'une initiative dans le cadre du présent appel à candidatures ne donne droit ni à un financement direct ni à la fourniture d'équipements.

L'accompagnement proposé porte sur une assistance technique destinée à renforcer la structuration et le développement de l'initiative de cluster.

8. Calendrier

Le calendrier prévisionnel de l'appel à candidatures et de l'accompagnement est présenté ci-dessous. L'ONUDI se réserve le droit de modifier ce calendrier si les circonstances l'exigent.

8.1. Date limite de réception des candidatures

Les dossiers de candidature devront être soumis au plus tard le **30 novembre à 23h59 (GMT+1)**.

8.2. Annonce des candidatures retenues

Les résultats du processus de sélection seront communiqués aux candidats au plus tard le **26 février 2027**.

8.3. Début du processus d'accompagnement

L'accompagnement technique des initiatives sélectionnées débutera en **mars 2027**.

8.4. Fin de l'accompagnement

La durée et les modalités de l'accompagnement seront précisées aux initiatives sélectionnées à l'issue du processus de sélection.

9. Questions

Les candidats peuvent adresser leurs questions ou demandes de clarification par écrit à l'adresse de contact indiquée dans le présent appel à candidatures.

Afin de garantir l'égalité d'accès à l'information entre les candidats, les réponses présentant un intérêt général pourront être communiquées à l'ensemble des candidats ou publiées sous forme de foire aux questions (FAQ), sans mention de l'identité de l'auteur de la question.

Les questions devront être soumises au plus tard le **26 novembre 2026**.

Contact

Pour toute demande d'information complémentaire, les candidats sont invités à contacter :
M. Francesco De Bellis
f.debellis@unido.org